



**Société ABC arbitrage**  
Société anonyme à conseil d'administration  
Au capital de 928 817,07 euros  
Siège social : 18, rue du Quatre Septembre, 75002 Paris  
400 343 182 RCS Paris

## Rapport spécial du conseil d'administration sur les attributions d'actions de performance

**Année 2016**

**L. 225-197-4 du code de commerce**

Le présent rapport spécial a pour objet de décrire à l'assemblée générale, conformément à l'article L. 225-197-4 du code de commerce, les opérations d'attributions gratuites d'actions de la société, réalisées par le conseil d'administration, durant l'année 2016 et les opérations autorisées les exercices précédents pour lesquelles les actions n'ont pas été définitivement attribuées.

Les différentes assemblées générales ont fixé à deux ans la durée minimale de la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des conditions déterminées par le conseil d'administration, et a fixé la durée minimale de la période d'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires à deux ans à compter de la date d'acquisition définitive des actions.

Lors de chaque décision, le nombre maximum d'actions de la société susceptibles d'être attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation a été fixé par l'assemblée générale à 10 % du capital de la société au jour de l'attribution par le conseil d'administration.

L'attribution définitive des actions est toujours assortie de conditions de performance et de présence.

		Plan 1/2014	Plan 2/2014	Plan 3/2014	
<b>Date de l'assemblée générale extraordinaire</b>		31 mai 2013	31 mai 2013	31 mai 2013	
<b>Date d'attribution par le conseil d'administration</b>		14 mai 2014	14 mai 2014	14 mai 2014	
<b>Valeur des actions au jour de l'attribution</b>		5,15 €	5,15 €	5,15 €	
<b>Date d'acquisition définitive</b>		27/05/2016	Entre le jour de l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2016 et le jour de l'assemblée générale statuant sur ces comptes	Entre le jour de l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2017 et le jour de l'assemblée générale statuant sur ces comptes	
<b>Valeur des actions au jour de l'acquisition définitive</b>		-	-	-	
<b>MANDATAIRES</b>	<b>Actions attribuées</b>	A Dominique CEOLIN, président directeur général d'ABC arbitrage	18 000	18 000	18 000
		A David HOEY, DG délégué d'ABC arbitrage Asset Management	18 000	18 000	18 000
	<b>Actions définitivement acquises</b>	Par Dominique CEOLIN, président directeur général d'ABC arbitrage	11 033	-	-
		Par David HOEY, DG délégué d'ABC arbitrage Asset Management	11 033	-	-
<b>SALARIES (hors mandataires)</b>	<b>Actions attribuées</b>	Nombre total de bénéficiaires	28	28	28
		Nombre total d'actions attribuées	247 333	247 333	247 334
		Nombre total d'actions attribuées aux 10 salariés dont le nombre d'actions consenties est le plus élevé	164 333	164 333	164 334
	<b>Actions définitivement acquises</b>	Nombre total de bénéficiaires	26	-	-
		Nombre total d'actions définitivement acquises	144 862	-	-

Le 14 mai 2014, le conseil d'administration a attribué un nombre maximum de 850 000 actions de performance réparties en 3 plans :

- 283 333 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2014 et 2015. Compte tenu des résultats connus et de la condition de présence, le conseil d'administration devrait attribuer définitivement de l'ordre de 170 000 titres.
- 283 333 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2014 à 2016.
- 283 334 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction des résultats nets consolidés des exercices 2014 à 2017.

Les quantités attribuées seront nulles si les résultats sont inférieurs à 12 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. A titre d'exemple, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, les quantités attribuées définitivement seraient de 390 000 titres et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, les quantités attribuées définitivement seraient de 634 000 titres.

		Plan 1/2015	Plan 2/2015	Plan 3/2015	
<b>Date de l'assemblée générale extraordinaire</b>		23 mai 2014	23 mai 2014	23 mai 2014	
<b>Date d'attribution par le conseil d'administration</b>		12 mai 2015	12 mai 2015	12 mai 2015	
<b>Valeur des actions au jour de l'attribution</b>		5,01 €	5,01 €	5,01 €	
<b>Date d'acquisition définitive</b>		Entre le 13 mai 2017 et le jour de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2016	Entre le jour de l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2017 et le jour de l'assemblée générale statuant sur ces comptes	Entre le jour de l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2018 et le jour de l'assemblée générale statuant sur ces comptes	
<b>Valeur des actions au jour de l'acquisition définitive</b>		-	-	-	
<b>MANDATAIRES</b>	<b>Actions attribuées</b>	A Dominique CEOLIN, président directeur général d'ABC arbitrage	17 000	17 000	17 000
		A David HOEY, DG délégué d'ABC arbitrage Asset Management	17 000	17 000	17 000
	<b>Actions définitivement acquises</b>	Par Dominique CEOLIN, président directeur général d'ABC arbitrage			
		Par David HOEY, DG délégué d'ABC arbitrage Asset Management			
<b>SALARIES (hors mandataires)</b>	<b>Actions attribuées</b>	Nombre total de bénéficiaires	44	44	44
		Nombre total d'actions attribuées	266 000	266 000	266 000
		Nombre total d'actions attribuées aux 10 salariés dont le nombre d'actions consenties est le plus élevé	140 000	140 000	140 000
	<b>Actions définitivement acquises</b>	Nombre total de bénéficiaires	-	-	-
		Nombre total d'actions définitivement acquises	-	-	-

Le 12 mai 2015, le conseil d'administration a attribué un nombre maximum de 900 000 actions de performance réparties en 3 plans :

- 300 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2015 et 2016 ;
- 300 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2015 à 2017 ;
- 300 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction des résultats nets consolidés des exercices 2015 à 2018.

Les quantités attribuées seront nulles si les résultats sont inférieurs à 12 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. A titre d'exemple, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, les quantités attribuées définitivement seraient de 413 000 titres et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, les quantités attribuées définitivement seraient de 671 000 titres.

		Plan 1/2016	Plan 2/2016	Plan 3/2016	
<b>Date de l'assemblée générale extraordinaire</b>		5 juin 2015	5 juin 2015	5 juin 2015	
<b>Date d'attribution par le conseil d'administration</b>		14 juin 2016	14 juin 2016	14 juin 2016	
<b>Valeur des actions au jour de l'attribution</b>		6,21 €	6,21 €	6,21 €	
<b>Date d'acquisition définitive</b>		Entre le 13 mai 2017 et le jour de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2016	Entre le jour de l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2018 et le jour de l'assemblée générale statuant sur ces comptes	Entre le jour de l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2019 et le jour de l'assemblée générale statuant sur ces comptes	
<b>Valeur des actions au jour de l'acquisition définitive</b>		-	-	-	
<b>MANDATAIRES</b>	<b>Actions attribuées</b>	A Dominique CEOLIN, président directeur général d'ABC arbitrage	-	-	-
		A David HOEY, DG délégué d'ABC arbitrage Asset Management	-	-	-
	<b>Actions définitivement acquises</b>	Par Dominique CEOLIN, président directeur général d'ABC arbitrage			
		Par David HOEY, DG délégué d'ABC arbitrage Asset Management			
<b>SALARIES (hors mandataires)</b>	<b>Actions attribuées</b>	Nombre total de bénéficiaires	45	45	45
		Nombre total d'actions attribuées	187 000	187 000	187 000
		Nombre total d'actions attribuées aux 10 salariés dont le nombre d'actions consenties est le plus élevé	69 000	69 000	69 000
	<b>Actions définitivement acquises</b>	Nombre total de bénéficiaires	-		
		Nombre total d'actions définitivement acquises	-		

Le 14 juin 2016, le conseil d'administration a attribué un nombre maximum de 561 000 actions de performance réparties en 3 plans :

- 187 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2016 et 2017 ;
- 187 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2016 à 2018 ;
- 187 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction des résultats nets consolidés des exercices 2016 à 2019.

Les quantités attribuées seront nulles si les résultats sont inférieurs à 12 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. A titre d'exemple, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, les quantités attribuées définitivement seraient de 257 000 titres et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, les quantités attribuées définitivement seraient de 418 000 titres.